

Politique d'intégrité intellectuelle

Programme d'éducation intermédiaire

Programme du diplôme



École secondaire publique L'Héritage

Adresse : 1111, chemin Montréal, Cornwall, Ontario, K6H 1E1

Téléphone : (613) 933-3318

Télécopieur : (613) 938-5445

Courriel : heritage@cepeo.on.ca

Date de révision : 16 avril 2024



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'intégrité intellectuelle	2
Philosophie de l'établissement	3
Droits et responsabilités	4
Établissement	4
Enseignant(e)s	4
Élèves	5
Parents/tuteurs légaux	5
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	6
Pratiques communes de l'établissement	6
Bonnes pratiques	7
Mauvaise conduite	8
Mesures à prendre en cas d'infraction	9
Liens avec les autres politiques	10
Liens avec la politique d'inclusion	10
Liens avec la politique linguistique	10
Liens avec la politique d'évaluation	10
Bibliographie	11
Annexes	12

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Valeurs

LE RESPECT de soi, des autres, de sa culture francophone et de son environnement personnel, scolaire et familial.

L'ENGAGEMENT en tant que citoyen du monde envers son épanouissement personnel et académique.

L'OUVERTURE D'ESPRIT qui encourage le dépassement de soi, une sensibilité internationale et le désir d'inclusion.

Mission

L'école secondaire publique L'Héritage est un milieu d'apprentissage authentique :

- Où la réussite est possible pour tous et permet le développement de son plein potentiel ;
- Où l'on guide l'apprenant vers le dépassement de soi tout en l'outillant pour relever les défis d'une société en évolution ;
- Où chacun y trouve sa place pour vivre sa passion et s'ouvrir sur le monde.

Vision

NOUS VISIONS :

- L'excellence pédagogique qui permet l'apprentissage en situation authentique ;
- L'engagement et l'épanouissement de soi, de sa santé physique, mentale, intellectuelle et artistique ;
- La prise de conscience de son cheminement comme apprenant pour se développer à son plein potentiel.

Énoncé de politique

L'intégrité en milieu scolaire vise à communiquer les droits et les responsabilités de tous les membres de la communauté scolaire et à **susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail** (0301-03-0200).

But de l'intégrité intellectuelle

Faire respecter l'intégrité en milieu scolaire aide à garantir que tous les apprenants ont la même possibilité de démontrer les connaissances et les compétences qu'ils acquièrent au cours de leurs études et qu'ils **améliorent leur capacité à porter des jugements éthiques et réfléchis en toute connaissance de cause** (0402-04).

Philosophie de l'établissement

L'intégrité en milieu scolaire est un principe qui guide l'apprentissage et l'enseignement au sein du programme d'études, les **procédures étant transparentes, équitables et cohérentes** (0301-03-0500). La politique d'intégrité établie promeut une culture axée sur une pratique scolaire éthique (0301-03) qui renforce la crédibilité de l'organisation et sa place en tant que chef de file de l'éducation internationale. (Organisation du Baccalauréat International, 2014 et 2020)

- I. L'intégrité en milieu scolaire est **un ensemble de valeurs qui promeut l'intégrité et l'autorégulation de la personne**, ainsi qu'**une bonne pratique de l'apprentissage et de l'évaluation**. Elle relève de la responsabilité de la communauté scolaire et tous ses apprenants de **démontrer la fiabilité auprès de la culture de l'information**. Elle est un ensemble de principes auxquels toute la communauté scolaire aspire et incite les parties prenantes à défendre les valeurs de respect et de confiance dans un cadre où chacun assume la même responsabilité à l'égard du respect de ces principes.

 - II. La culture d'enseignement et d'apprentissage laisse apparaître les **cinq principes fondamentaux** de l'intégrité intellectuelle : **l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité** (0301-03-0300). Tous les apprenants sont fournis (de façon structurée, différenciée et en lien avec le développement des approches de l'apprentissage) (équité) un soutien et des conseils sur la manière d'**indiquer les idées empruntées à autrui**, et notamment des conseils sur la manière de **présenter les citations** et de **mentionner les sources** (0402-04-0300), encourageant ainsi la production de travaux réfléchis, authentiques et originaux (0402-04-0400). L'adhésion commune aux principes d'intégrité et d'honnêteté développe les **compétences personnelles et sociales liées à la confiance et la crédibilité dans son propre travail**, les **compétences collaboratives mises en valeur lors de la contribution au travail en équipe (respect)** et les **compétences d'auto-évaluation et d'évaluation d'un condisciple** (responsabilité).
-

Droits et responsabilités

Établissement

Responsabilités de l'établissement, y compris l'équipe de la direction :

- i. établir et entretenir une **communication ouverte** avec les parents et les tuteurs légaux
- ii. fournir en temps utile des informations sur les éléments suivants :
 - ce qui constitue de bonnes pratiques et un comportement éthique ;
 - les ressources à la disposition de l'établissement pour soutenir l'apprentissage des élèves et leur compréhension dans ce domaine ;
 - la définition des différentes formes de mauvaise conduite des élèves et de mauvaise administration des établissements ;
 - les procédures d'enquête suivies par l'établissement et/ou par l'IB en cas d'incident reconnu comme relevant de la mauvaise conduite des élèves ou de la mauvaise administration des établissements ;
 - les sanctions ou les mesures appliquées par l'établissement et/ou par l'IB en cas de confirmation d'une infraction au règlement ou de non-respect des attentes de l'établissement ;
 - disposer d'une politique d'intégrité intellectuelle, et programmer des révisions et des mises à jour ;
 - s'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune des attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle;
 - s'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune de ce que constituent une mauvaise conduite des élèves et une mauvaise administration des établissements ainsi que les conséquences éventuelles pour les individus impliqués dans une mauvaise conduite ;
 - s'assurer que les élèves et les enseignants assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise conduite ;
 - s'assurer que les enseignants et les membres de la direction assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise administration ;
 - informer immédiatement l'IB en cas de défaillance du système de stockage du matériel d'examen de l'IB ou d'infraction lors du déroulement des examens, conformément aux procédures décrites dans les documents pertinents pour chaque programme;
 - coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise conduite des élèves, en se conformant aux directives fournies par l'IB ainsi que

- lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise conduite ;
- fournir les moyens d'assurer la sécurité du matériel d'évaluation de l'IB, qu'il soit physique ou virtuel, lors de son stockage, de son transport et/ou de sa transmission, grâce à un accès contrôlé et restreint aux membres du personnel désignés (0201-01-0231). (OBI, 2019)

Coordination de la coordination des programmes

Responsabilités de la coordination des programmes :

- veiller à ce que toutes les politiques de l'établissement et de l'IB soient appliquées de manière cohérente et juste ;
- veiller au respect de la politique de l'IB en matière de stockage en lieu sûr des documents confidentiels de l'organisation et au bon déroulement des examens ;
- veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d'un exemplaire de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement et du règlement du programme de l'IB concerné, qu'ils lisent ces documents et qu'ils les comprennent ;
- signaler à la direction de l'établissement et/ou à l'IB les cas suspectés de mauvaise conduite des élèves et de mauvaise administration des établissements ;
- superviser toutes les activités relatives à l'enquête visant à examiner les cas de mauvaise conduite des élèves et de mauvaise administration des établissements, conformément à la politique de l'établissement et/ou à celle de l'IB. (OBI, 2019)

Enseignant(e)s

Responsabilités de l'enseignant :

- apporter leur soutien à l'établissement et aux coordonnateurs des programmes ;
- s'assurer que les élèves comprennent parfaitement les attentes et les directives relatives à toutes les matières ;
- s'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite et ses conséquences éventuelles ;
- prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement pour produire leur travail conformément aux attentes de l'IB ;
- fournir un retour d'information et veiller à ne pas donner aux élèves la possibilité d'effectuer plusieurs cycles de modifications, ce qui serait contraire aux instructions données dans les guides pédagogiques correspondants ;
- s'assurer que tous les travaux des élèves soient convenablement identifiés et stockés ou enregistrés pour éviter toute erreur lors de leur envoi à l'IB ;
- mettre au point un plan pour vérifier les recoupements entre les travaux des différents groupes d'élèves qui s'apprêtent à envoyer leurs travaux finaux en vue de l'évaluation, afin d'éviter toute collusion ;
- réagir à la mauvaise conduite des élèves et faciliter les enquêtes de l'établissement et de

l'IB ;

- enseigner que tout contenu créé par un logiciel inclus dans un travail remis pour évaluation doit être mentionné dans le corps du texte et référencé de manière appropriée dans la bibliographie ;
- réagir à la mauvaise administration des établissements et faciliter les enquêtes de l'établissement et de l'IB. (OBI, 2019)

Afin que les élèves soient convenablement préparés pour mener leurs études en conformité avec les modalités d'évaluation de l'IB, les compétences liées à la compréhension et l'application de l'intégrité académique sont enseignées explicitement et développées dès le PEI 1 (7e année) et s'appliquent de façon progressive jusqu'à la 2e année du Programme du diplôme.

Élèves

Responsabilités de l'élève :

- comprendre parfaitement les politiques de leur établissement et de l'IB ;
- réagir aux actes relevant de la mauvaise conduite des élèves et les signaler à leurs enseignants et/ou aux coordonnateurs des programmes ;
- réagir aux actes relevant de la mauvaise administration des établissements et les signaler à leurs enseignants et/ou aux coordonnateurs des programmes ;
- effectuer l'intégralité des travaux, tâches, examens et questionnaires de façon honnête et en faisant de leur mieux ;
- exprimer de la reconnaissance pour toutes les sources utilisées dans tous les travaux envoyés à l'IB pour être évalués, qu'il s'agisse de documents écrits ou oraux ou encore de productions artistiques ;
- s'abstenir de recevoir une aide non autorisée pour terminer ou modifier leur travail, qu'elle provienne d'amis, de proches, d'autres élèves, de tuteurs privés, de services de rédaction des compositions ou de révision, de banques de compositions pré-écrites ou de sites Web de partage des fichiers ;
- s'abstenir d'apporter une aide excessive à leurs pairs pour qu'ils achèvent leur travail ;
- montrer une utilisation responsable d'Internet et des plateformes de médias sociaux associées ;
- être en mesure de comprendre que le contenu produit par un outil d'intelligence artificielle est biaisé et de savoir l'examiner de façon critique ;
- dans un travail remis pour évaluation doit être mentionné dans le corps du texte et référencé de manière appropriée dans la bibliographie. (OBI, 2019)

Responsabilités des parents et tuteurs légaux

Responsabilités des parents et des tuteurs légaux :

- collaborer avec l'équipe administrative et enseignante pour les activités menées par l'établissement afin d'encourager l'intégrité intellectuelle tout en incitant leurs enfants à suivre les règles et à accomplir leur travail conformément aux attentes.
- comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB qui régissent la réalisation des travaux dans le cadre du cours ou des épreuves d'examen de leurs enfants ;
- aider leurs enfants à comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB ;
- comprendre les politiques et les procédures internes à l'établissement qui protègent l'authenticité du travail de leurs enfants ;
- aider leurs enfants à planifier une charge de travail gérable, pour qu'ils puissent répartir leur temps efficacement ;
- comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences ;
- comprendre ce qui constitue la mauvaise administration des établissements et ses conséquences ;
- signaler tout cas éventuel de mauvaise conduite des élèves ou de mauvaise administration des établissements à la direction de l'établissement et/ou à l'IB ;
- envoyer uniquement des preuves authentiques pour appuyer une demande d'aménagements à des fins d'accès et d'inclusion ou de prise en compte de circonstances défavorables pour leurs enfants ;
- s'abstenir d'apporter ou d'obtenir de l'aide pour la réalisation du travail de leurs enfants. (OBI, 2019)

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes de l'établissement

Nous reconnaissons ci-dessous les bonnes pratiques liées à l'intégrité intellectuelle :

- a. Lire et comprendre la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement ;
- b. Tenir des notes ordonnées et consigner les sources consultées pour produire le travail ;
- c. Demander de l'aide ou des conseils aux enseignants ou aux tuteurs en cas de doute sur le référencement des sources ;
- d. Citer ses sources en indiquant clairement les termes, idées, images et œuvres qui proviennent d'autrui, notamment pour les cartes, les tableaux, les compositions musicales, les films, les codes sources et tout autre élément informatique ;
- e. Reconnaître la contribution d'autrui pour tout matériel utilisé provenant de tiers, qu'il soit copié, adapté, paraphrasé ou traduit ;
- f. Veiller à ce que les informations utilisées soient mentionnées dans le corps du texte et à ce que les sources complètes soient énumérées dans la bibliographie en suivant le style de référence ;
 - i. Signaler un incident relevant de la mauvaise conduite.

Afin de maintenir une cohérence, les modèles de citation suivants sont utilisés :

English Language and Literature

- Owl Purdue MLA 9th edition

Langue et littérature, individus et sociétés, sciences, mathématiques, éducation physique et à la santé, design

- Université de Montréal APA 7e édition
- Owl Purdue APA 7th edition

Arts (art visuel, musique, danse, art dramatique)

- Université de Montréal style Chicago 17e édition
- Owl Purdue Chicago Manual of Style 17th edition

Les élèves, qui utilisent un texte (ou tout autre produit) généré par un **outil d'IA (intelligence artificielle)**, que ce soit en copiant ou en paraphrasant ce texte ou en modifiant une image, doivent obligatoirement citer clairement l'outil utilisé dans le corps du travail et de l'ajouter à la

bibliographie. La citation au sein du texte doit contenir des guillemets et respecter les directives de citation appliquées par l'établissement. La référence dans la bibliographie doit aussi contenir la demande saisie dans l'outil d'IA, et la date à laquelle l'IA a généré le texte.

Bonnes pratiques

Progression des apprentissages	Compétences développées Recherche : culture de l'information et culture des médias Compétences de communication Compétences d'organisation Compétences de réflexion Compétences de pensée critique Compétences de transfert (OBI, 2015)
1) Propriété intellectuelle	→ Comprendre les principes de droits de propriété intellectuelle. → Accéder aux informations pour s'informer et informer les autres. → Trouver des informations dans le cadre des recherches disciplinaires/interdisciplinaires à l'aide de divers médias.
2) Fiabilité des sources	→ Faire appel à ses compétences de littératie critique pour analyser et interpréter les communications des médias. → Évaluer et choisir les sources d'information et les outils numériques en fonction de leur pertinence par rapport aux tâches à effectuer.
3) Évaluation des sources	→ Identifier les sources primaires et secondaires → Établir des liens entre diverses sources d'information. → Comparer, opposer et établir des liens entre des ressources médiatiques ou multimédias → Recueillir et analyser des données pour identifier des solutions et prendre des décisions avisées → Se montrer conscient des interprétations médiatiques d'événements et d'idées (notamment celles émanant des médias sociaux numériques) → Réfléchir au développement des compétences spécifiques aux AdA :
4) Apprendre à citer	→ Présenter les informations à l'aide de divers formats → Mentionner les sources et les citations, utiliser des notes de bas de page/en fin de texte et établir une bibliographie en

	respectant des conventions reconnues.
5) Apprendre à paraphraser	→ Trouver, organiser, analyser, évaluer, synthétiser et utiliser de manière éthique des informations provenant d'une variété de sources et de médias, notamment des médias sociaux numériques et des réseaux en ligne. → Interagir avec les médias pour utiliser et créer des idées et des Informations → Utiliser les formes rédactionnelles adaptées à différents objectifs et publics → Employer des stratégies appropriées pour organiser des informations complexes.

Utilisation de la technologie artificielle au service de l'enseignement et de l'apprentissage

La philosophie de l'IB repose sur la conviction que les élèves doivent participer activement à leur éducation. Les programmes de l'IB donnent aux élèves les moyens de prendre en charge leur apprentissage et leur fournissent les compétences nécessaires pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. **Le système éducatif de l'IB encourage la curiosité et la pensée critique des élèves, et les pousse à remettre en cause le statu quo.** Une réflexion continue a lieu par rapport aux possibilités qu'elle offre en matière d'éducation pour enrichir les expériences d'apprentissage et fournir un soutien supplémentaire aux élèves. Puisque tous les travaux réalisés dans le cadre des cours de l'IB nécessitent des réunions de suivi régulières entre les élèves et l'équipe enseignante, cette dernière a alors l'occasion de questionner les élèves sur leurs idées et de leur demander de les développer pour s'assurer que leurs travaux reflètent réellement leur compréhension. **Le personnel enseignant doit alors expliquer en quoi l'utilisation des outils d'IA est éthique.**

Effet sur l'évaluation de l'IB

Les travaux générés par des outils d'intelligence artificielle (même seulement en partie) ne seront pas considérés comme réalisés par les élèves. Comme avec les citations ou les contenus adaptés d'autres sources, il doit être clair que les éléments générés par l'IA et inclus dans les travaux remis pour évaluation sont issus de ces logiciels ; ils **doivent** être mentionnés dans le corps du texte et référencés de manière appropriée dans la bibliographie. Dans le cas contraire, le contenu serait alors présenté de manière erronée puisqu'il n'aurait pas été originellement écrit par les élèves.

Les points ci-dessous mettent en lumière ce qui est attendu lorsqu'un enseignant ou une enseignante confirme l'authenticité des travaux des élèves.

- Les élèves peuvent expliquer leurs propos de manière satisfaisante, garantissant ainsi qu'ils en sont à l'origine.
- Les élèves font clairement la distinction entre les idées empruntées à d'autres personnes et leurs propres idées ou conclusions, conformément aux exigences de citation des sources.
- La qualité des travaux finaux correspond à ce que les élèves sont capables de produire.

La notation des examens du Programme du diplôme de l'IB continuera à être effectuée par des personnes. Toutefois, ils envisagent l'utilisation de l'IA comme un outil complémentaire de contrôle de la qualité des notations, permettant de détecter les éventuelles erreurs humaines qui auraient eu lieu pendant le processus de notation. Dans ce cas, ils feraient appel à une autre personne afin de garantir l'exactitude de la notation.

Mauvaise conduite et mesures à prendre en cas d'infraction

- A. Par souci de justice à l'égard de tous les élèves d'une classe et de l'école, **toute forme de plagiat ou de tricherie dans l'accomplissement d'une tâche ou à l'occasion d'une évaluation sera considérée comme un manquement grave dans le comportement attendu d'un élève à l'école et entraînera des sanctions.** Les apprenants sont responsables de leurs actes et de leurs conséquences (**Profil de l'apprenant - intègre**). Nous reconnaissons les comportements ci-dessous comme des actes de **malhonnêteté académique** et **mauvaise conduite** (OBI, 2019) :
- a. **Plagiat** : copier-coller des textes ou parties de texte trouvés sur Internet ou toute autre source sans fournir de référence, incluant des technologies d'intelligence artificielle
 - b. **Plagiat d'un pair** : copier-coller des textes ou parties de texte d'un autre élève dans son travail
 - c. **Collusion** : travaux réalisés dans le cadre du cours résultant d'une collaboration uniquement
 - d. **Remise d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers** : *payer quelqu'un pour faire son travail à sa place*
 - e. **Inclusion de contenu hors de propos, injurieux ou obscène**

- f. **Reproduction d'un travail** : présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières
 - g. **Tricher pendant les évaluations et examens**
 - h. **Posséder sans autorisation une copie** imprimée ou électronique, incluant une photo, d'une évaluation ou d'un examen
 - i. **Inciter une autre personne à participer à la malhonnêteté académique et/ou une mauvaise conduite**
- B. Les infractions de malhonnêteté académique et mauvaise conduite **lors des examens du programme du diplôme** qui auront pour résultat la sanction d'une attribution de 0 pour la composante ou la matière désignée :
- a. Posséder du matériel non autorisé dans la salle d'examen ;
 - b. Manifester une mauvaise conduite ou un comportement perturbateur lors d'une épreuve. (OBI, 2019)
- C. Les infractions de malhonnêteté académique et mauvaise conduite **lors des examens du programme du diplôme** qui auront pour résultat la non-attribution du diplôme :
- a. Échanger, transmettre, obtenir ou recevoir des informations orales ou écrites entre élèves pendant une épreuve ;
 - b. Usurper l'identité d'un candidat de l'IB (usurpateur et personne autorisant l'usurpation) ;
 - c. Accéder aux épreuves d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve ;
 - d. Partager le contenu d'une épreuve d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve, pendant l'épreuve ou dans les 24 heures qui suivent l'épreuve ;
 - e. Aider un ou plusieurs autres élèves à commettre un acte de mauvaise conduite. (OBI, 2019)

Progression des sanctions (à la discrétion de la direction) pour les travaux remis au personnel enseignant (et non à l'IB)

Années	1re infraction	2e infraction	3e infraction
7e et 8e	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail avec de l'appui (5 jours) ☐ Avertissement oral	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Tutorat pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail à l'école (retrait interne pendant ou après l'école de 15h à 16h) selon la décision de la direction ☐ Avertissement écrit au DSO	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Résultat de 0 pour le travail ☐ Lettre de réprimande ou avertissement écrit au DSO à la discrétion de la direction
9e et 10e	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail (3 jours) ☐ Avertissement oral	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Tutorat pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail à l'école (retrait interne pendant ou après l'école de 15h à 16h) selon la décision de la direction ☐ Avertissement écrit au DSO	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Résultat de 0 pour le travail. ☐ Lettre de réprimande ou avertissement écrit au DSO à la discrétion de la direction
11e et 12e	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail (2 jours) ☐ Avertissement oral	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Tutorat pour citer et référencer des sources ☐ Reprise du travail à l'école (retrait interne pendant ou après l'école de 15h à 16h) selon la décision de la	☐ Rencontre avec l'élève ☐ Avis aux parents ☐ Avis à la direction ☐ RDP complété ☐ Formation pour citer et référencer des sources ☐ Résultat de 0 pour le travail ☐ Lettre de réprimande ou avertissement écrit au DSO à la discrétion de la direction

		direction ☐ Avertissement écrit au DSO	
La direction se réserve le droit d'appliquer d'autres conséquences jugées comme adéquates que celles-ci tout en respectant la philosophie de la politique d'intégrité et du Baccalauréat international.			

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'inclusion

À L'Héritage, le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) du Baccalauréat International est inclusif pour tous les apprenant.e.s de la 7^e à la 10^e année et au sein des cours précollégiaux de la 11^e et 12^e année. De plus, la pédagogie du Programme du diplôme (DP) du Baccalauréat International est intégrée dans les cours seniors préuniversitaires.

Une équipe complète se voue à l'établissement d'un climat de collaboration afin de subvenir aux besoins de tous les élèves. Les interventions éducatives s'appuient sur le principe fondamental que tout élève a accès à des modèles et à des conditions de vie se rapprochant des normes et des modèles généralement acceptés par son milieu et par la société. Elles visent l'estime de soi et le développement global de la personne. La démarche d'intégration tient compte non seulement de la capacité et des besoins de l'élève à évoluer dans un milieu éducatif régulier, mais aussi de la capacité de ce milieu de l'accueillir et de favoriser son développement global dans les limites du possible.

C'est pourquoi la progression des apprentissages et les mesures à prendre lors d'infraction tiendront compte du profil de l'élève, de ses besoins et de son cheminement.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

Notre politique linguistique est rédigée en lien avec la Politique d'aménagement linguistique (PAL) de l'Ontario pour l'éducation en langue française (2004) dont la finalité est d'accroître la capacité des institutions éducatives à créer des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour favoriser la transmission de la langue et de la culture francophone (développement de références culturelles) pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les besoins langagiers des élèves varient beaucoup selon la langue maternelle et la langue d'usage à la maison. Notre objectif est de permettre à tous les élèves de développer des habiletés langagières de haut niveau pour s'adapter aux différentes situations de la vie courante ou dans différents contextes formels et scolaires.

L'éducation de langue française à L'Héritage engendre et nourrit le développement de l'identité personnelle, linguistique et culturelle et le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté francophone dynamique et pluraliste, tout en étant consciente du rôle du francophone minoritaire caractérisé par la mondialisation des marchés, le développement des technologies de l'information et de la communication et la nouvelle économie du savoir. De plus, L'Héritage promeut le respect de droits de la personne et des droits des francophones en milieu minoritaire ainsi que d'autres valeurs démocratiques telles l'égalité, la justice et la dignité de la personne.

Les enseignants modéliseront les manières de citer des sources et de créer des bibliographies selon différents modèles (ex. : APA, MLA, Chicago). Les enseignants utilisent des pistes de différenciation pédagogique pour permettre l'échafaudage ou l'étayage. L'échafaudage permet à tous les élèves de réussir en leur donnant les outils nécessaires pour passer du simple au complexe. L'étayage permet aux élèves de recevoir un enseignement explicite ciblé en lien avec les approches à l'apprentissage. De plus, les enseignants varient le contenu, le processus ou le produit pour tenir compte du profil des élèves lors de l'enseignement et l'apprentissage des principes d'intégrité intellectuelle.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

Le personnel enseignant de L'Héritage fonde son évaluation à la fois sur les critères du PEI et/ou les objectifs d'évaluation des cours du DP ainsi que la politique Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario (2010). Tout en maintenant des attentes élevées, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation variées et adaptées aux besoins de chaque élève afin de le soutenir dans ses apprentissages et le développement de ses compétences en ce qui concerne l'intégrité intellectuelle. Les pratiques en évaluation et la communication du rendement doivent être justes, transparentes et équitables. Le but premier de l'évaluation est d'améliorer l'apprentissage de l'élève, en lui offrant de multiples occasions et moyens de développer son plein potentiel et la possibilité d'atteindre les plus hauts niveaux de rendement.

À L'Héritage, l'élève est au cœur de son apprentissage et les rétroactions variées lui permettent de :

- développer son sentiment d'efficacité personnel au service de son apprentissage ;
- réfléchir sur ses connaissances et ses compétences en tant qu'apprenant ;
- préparer l'évaluation de ses apprentissages.

C'est pourquoi il est essentiel d'apprendre à référencer et à citer ses sources selon les différents contextes ou lors de processus spécifiques.

Bibliographie

Holmes, W., Hui, Z., Miao, F., & Ronghuai, H. (2021). *IA et éducation : Guide pour les décideurs*. UNESCO Publishing.

Organisation du Baccalauréat international. (2015) *Approches de l'enseignement et de l'apprentissage du Programme du diplôme*.
https://xmltwo.ibo.org/publications/DP/Group0/d_0_dpatl_gui_1502_1/static/dpatl/fr/

Organisation du Baccalauréat international. (2014) *Directives d'élaboration de la politique de l'établissement en matière d'évaluation au Programme du diplôme*.
https://resources.ibo.org/dp/resource/11162-occ-file-d_0_dpyyy_ass_1101_1_e/?lang=fr

Organisation du Baccalauréat international. (2023) *Les outils d'intelligence artificielle (IA) – Questions et Inquiétudes fréquentes*.
https://xmltwo.ibo.org/publications/DP/Group0/d_0_dpatl_gui_1502_1/static/dpatl/fr/

Organisation du Baccalauréat international. (2019) *Intégrité intellectuelle*.
https://resources.ibo.org/ib/topic/Academic-honesty/works/edu_11162-58121?lang=fr

Organisation du Baccalauréat international. (2023) *L'IB et les outils d'intelligence artificielle*.
https://xmltwo.ibo.org/publications/DP/Group0/d_0_dpatl_gui_1502_1/static/dpatl/fr/

Organisation du Baccalauréat international. (2014) *L'intelligence artificielle (IA) dans l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation*.
<https://www.ibo.org/fr/programmes/artificial-intelligence-ai-in-learning-teaching-and-assessment/>

Organisation du Baccalauréat international. (2020) *Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes*. <https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/?lang=fr>